

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/02/2009

Réception par le Prefet : 09/02/2009

Publication : 13/02/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-2-1-5

Séance du vendredi 6 février 2009

OCCUPATION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE DE LA COUR DE LA CASERNE DE GENDARMERIE A GUEBWILLER

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2008-5-1-4 du Conseil Général du 12 décembre 2008 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention d'occupation à titre précaire et révocable, moyennant une redevance de 100 €/mois, entre le Département et la Ville de GUEBWILLER à compter du 1^{er} mars 2009, pour une durée de 4 mois, selon le projet annexé au rapport.
- ❖ Précise que la recette correspondante, d'un montant total de 400 Euros, sera recouvrée au chapitre 75 nature 752 fonction 0202 opération 2009-B656-484 du budget départemental 2009.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions